



**Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de  
l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres  
Organisations Internationales à Genève**

**SOIXANTE-TROISIEME SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES  
DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)**

**PROJET  
DE DECLARATION GENERALE  
DE LA CÔTE D'IVOIRE**

**GENEVE, DU 14 AU 22 JUILLET 2022**

**Madame la Présidente ;  
Monsieur le Directeur Général ;  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;  
Mesdames et Messieurs les délégués,**

**Madame la Présidente,**

Ma Délégation vous adresse ses chaleureuses félicitations ainsi qu'aux membres de votre Bureau pour votre élection et vous souhaite plein succès pour la suite de votre mandat.

Ma Délégation remercie le Secrétariat pour la préparation des documents qui contribueront au bon déroulement des travaux de ces Assemblées.

La Côte d'Ivoire souscrit à la déclaration faite par l'Algérie, au nom du Groupe africain.

**Madame la Présidente,**

Ma délégation prend note du rapport du Directeur Général, Monsieur Daren TANG, et lui adresse ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs, ses sincères félicitations pour le grand professionnalisme dont ils font preuve dans la conduite des activités de l'Organisation.

C'est le lieu pour mon pays de se féliciter des états financiers de l'OMPI qui affichent un résultat positif en dépit d'un contexte économique mondial toujours impacté par la pandémie à Coronavirus.

**Madame la Présidente,**

Nul n'est besoin de rappeler dans cette enceinte, le bouleversement profond qu'a provoqué la COVID-19 dans nos habitudes sociales. Bouleversement qui nous a contraint à réadapter nos modes de vie ainsi que nos méthodes de travail et à reconsidérer nos certitudes pour l'avenir.

En effet, cette crise sanitaire a révélé, plus que jamais, l'importance de l'innovation, de la créativité et de la technologie dans notre quotidien. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire, convaincue de la place primordiale

qu'occupe la propriété intellectuelle dans son développement socio-économique, poursuit résolument les réformes institutionnelles qu'elle a engagées depuis plusieurs années afin de tirer le meilleur parti des opportunités qu'offre ce secteur.

A cet égard, le Gouvernement ivoirien a adopté en Conseil des Ministres, le 20 octobre 2021, une importante série de décrets visant à élargir et à régler l'assiette de la perception des droits de propriété littéraire et artistique. Il s'agit, en l'occurrence, du décret portant rémunération pour copie privée, du décret déterminant les actes, les types d'outils et systèmes de reproduction par reprographie et fixant le taux et les modalités de versement de la rémunération pour reproduction par reprographie, du décret fixant les conditions et modalités d'application du droit de suite.

Ces actes réglementaires, entrés en vigueur respectivement le 02 avril 2022, le 10 mai 2022 et le 26 avril 2022 après leur publication au journal officiel de la Côte d'Ivoire, traduisent si besoin en était, la volonté affichée du Chef de l'Etat ivoirien, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, de pourvoir au mieux-être des titulaires de droit de propriété intellectuelle et plus particulièrement des titulaires de droit de propriété littéraire et artistique. En effet, ces dispositions nouvelles permettront assurément aux artistes et créateurs ivoiriens de mieux profiter des fruits de leurs créations et de prendre la place qui est la leur dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire.

La réforme en cours des Statuts du Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA), qui vise la mise en place d'instruments et de procédures de bonne gouvernance s'inscrit dans cette même dynamique. En effet, l'Organe ivoirien de gestion collective entend offrir à ses sociétaires, par le biais de sa restructuration, des services plus efficaces et des résultats accrus tant au niveau professionnel que social.

### **Madame la Présidente,**

Le droit de propriété industrielle ne demeure pas en reste dans la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire. Le Gouvernement ivoirien, à travers son Plan National de Développement, lui accorde une place de choix.

Ainsi, dans la mise en œuvre de la politique de transformation structurelle de son économie, la Côte d'Ivoire, entend faire de l'innovation et de l'invention, des leviers essentiels de son action. A cet effet, mon pays continue de travailler en vue de promouvoir davantage l'émergence d'une véritable culture de l'invention et de l'innovation, dans un cadre qui garantit les droits des inventeurs et innovateurs.

La Côte d'Ivoire veut pour cela, compter sur sa jeunesse, à qui elle attribue un rôle de premier plan dans l'atteinte de cet objectif. Dans ce cadre, mon pays prévoit la création de clubs d'inventeurs et d'innovateurs dans des collèges et lycées d'enseignement technique ainsi que dans des universités et grandes écoles disposant de filière en Science et Technologie. Les membres de ces clubs seront formés sur différentes thématiques en lien avec l'invention et l'innovation, la propriété intellectuelle et la valorisation des innovations.

A terme, les meilleurs d'entre eux bénéficieront d'un encadrement et d'un accompagnement de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle pour la valorisation de leurs inventions répondant à des besoins réels et ayant un fort potentiel commercial.

Toutefois, dans la mise en œuvre concrète des initiatives susmentionnées, ma Délégation voudrait compter sur le soutien précieux de l'OMPI, notre Organisation commune, dont l'implication et la participation à la réalisation de ces projets ne pourraient qu'en rehausser la teneur et en accroître l'efficacité.

**Madame la Présidente,**

Ma Délégation voudrait saisir l'opportunité que lui offrent ces assises pour réaffirmer toute sa gratitude à l'OMPI pour les appuis multiformes dont bénéficie la Côte d'Ivoire, notamment en matière d'assistance technique, et de renforcement de capacités, mais aussi pour sa présence et sa participation toujours fort appréciées aux activités organisées dans le domaine de la Propriété Intellectuelle sur le sol ivoirien. Tel fut le cas lors du séminaire régional sur les indications géographiques organisé par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, les 3 et 4 juin 2022, à Abidjan. Mon pays voudrait remercier l'OMPI pour cet accompagnement continu, qui atteste de l'excellence de notre coopération.

**Madame la Présidente,**

Pour conclure, la Côte d'Ivoire vous réitère sa disponibilité à participer de façon constructive aux travaux de ces Assemblées afin de parvenir aux côtés des autres membres, à des résultats fructueux et mutuellement bénéfiques.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

**« Vérifier contre livraison »**